

# LA MÉTHODOLOGIE D'UNE ÉVALUATION SUR UNE ZONE APAISÉE

## L'essentiel

*Cette méthode d'évaluation est très complète et doit être adaptée selon le contexte, la période propice et les moyens pour récupérer les données selon les relevés.*

*Il s'agit d'une « check-list » dans laquelle chacun utilisera ce dont il a besoin, possiblement de façon échelonnée, sans perdre de vue l'objectif d'apaisement.*

La **Fiche 13-1 : Tableau de suivi d'évaluation** récapitule par thématique les questions à se poser lors des observations.

## 1. LES OBJECTIFS

Une évaluation est constituée de deux phases :

- La première, en amont de l'aménagement, où il est organisé un premier diagnostic pour bien connaître le fonctionnement et la vie de la zone projetée, soit « l'état zéro » ;
- La seconde est « l'état après mise en circulation » de la zone apaisée où est effectué un 2ème diagnostic, après une année voire deux ans et plus, pour évaluer l'efficacité (ou pas) de la zone apaisée après les aménagements et la nouvelle signalisation apportée. Suite à ce diagnostic, des aménagements complémentaires peuvent s'avérer nécessaire et à programmer.

D'autres diagnostics dans le temps peuvent se mettre en place ensuite lorsque les riverains ou usagers remontent des dysfonctionnements qui seront alors vérifiés et ainsi décider si d'autres améliorations sont à apporter. Le ressenti n'est pas forcément la réalité, une vérification est donc justifiée et indispensable avant toute proposition de complément.

Il peut arriver qu'une des deux phases (souvent la première) ne soit pas organisée, par manque de temps, d'anticipation, de moyens humains... Il est pourtant nécessaire de conduire une évaluation (avant / après) complète ou partielle selon la connaissance de son territoire. En effet, plusieurs lieux de vie vont muter et la collectivité doit donc se projeter et offrir une sécurité d'usage, un bon fonctionnement de la vie locale pour les divers usagers pour qu'ils s'approprient de façon satisfaisante l'espace public. Un diagnostic complet apporte des éléments d'aide à la décision.

## 2. PHASE 1 (L'ÉTAT « ZÉRO »)

Ce diagnostic doit permettre de récupérer énormément d'informations sur la vie du quartier, de la zone à rendre apaisée. Plusieurs éléments sont donc à mesurer, calculer, observer, ou à récolter pour bien appréhender la vie locale et anticiper sur la sécurisation de la zone.

Il s'agit aussi de solliciter des interlocuteurs pertinents et efficaces pour diffuser l'information mais aussi la récupérer, ce qui n'est pas toujours facile. L'expérience des animateurs de quartier est un atout et un appui de poids dans ce cas pour les obtenir.

Plusieurs listes (voir ci-après) sont donc établies selon les éléments à diagnostiquer. Selon les capacités du pôle, des marchés à disposition et de son agenda programmé d'apaisement de son territoire, la décision lui appartient de choisir le niveau de diagnostic qu'il désire effectuer au préalable selon ses connaissances du secteur concerné.

Deux niveaux s'offrent à lui :

- Les tâches à effectuer ou les questions à se poser (**celles qui sont essentielles à se poser pour un diagnostic de base sont en gras dans le tableau de la fiche 13-1**).
- Les autres éléments sont à prendre en compte si le pôle estime qu'ils sont utiles à la connaissance de son territoire, ou pour anticiper d'éventuelles questions possibles hors cadre lors des réunions publiques ou des ateliers.

Le pôle établira alors un premier rapport du diagnostic initial de l'état zéro illustré avec des photos et des films répertoriés. Il contiendra les éléments de base comparables avec le 2ème rapport de diagnostic rédigé quant à lui un à deux ans après la mise en service de la zone apaisée pour évaluer son efficacité.

Ce rapport illustré contiendra trois items :

1. Les données quantifiées sur les niveaux de trafic, les vitesses, l'accidentologie et la covisibilité
2. Le relevé terrain de jour et de nuit (par observation)
3. Le relevé de vie et d'ambiance du secteur issu d'entretiens, enquêtes et ateliers.

→ Le pôle pourra s'appuyer sur **le tableau de suivi** (fiche 13-1) – 3 onglets : relevé terrain / ambiance / comptages et calculs.

## 2.A. LES DONNÉES QUANTIFIÉES SUR LES NIVEAUX DE TRAFIC, LES VITESSES, L'ACCIDENTOLOGIE ET LA COVISIBILITÉ

- La visibilité sur les traversées piétonnes :
  - Voir la **Fiche associée : Traversées piétonnes du Guide accessibilité piéton**
- La covisibilité sur les carrefours :
  - Voir la **Fiche 21 : Les règles de covisibilité**
- Relever tous les régimes de priorité des carrefours sur le périmètre considéré (priorités à droite, cédez-le-passage, stops, giratoires...)
- La covisibilité sur les carrefours se détermine selon la vitesse des véhicules et le régime de priorité affiché : le **guide des carrefours urbains du CEREMA** fournit un tableau avec des distances à respecter selon le régime de priorité
- Le comportement quantifié des usagers :
  - Le comptage des trafics (piétons, cyclistes, V.L., P.L., et T.C. s'il existe) sur les axes principaux, les shunts connus et réseaux secondaires de diffusion. Les lieux pertinents sont à privilégier.
  - Le relevé des vitesses sur diverses périodes de l'année sur ces mêmes lieux en heures et périodes de pointe mais aussi en heures et périodes creuses. Il est utile d'investir dans un radar manuel léger pour des relevés de vitesse.

- Le relevé des fiches accidents si elles existent.

## 2.B. LE RELEVÉ TERRAIN DE JOUR ET DE NUIT (PAR OBSERVATION)

Plusieurs questions sont à se poser. Les réponses sont à rechercher sur le terrain, complétées par les données des animateurs de quartier et des riverains. **Il est primordial de réaliser les observations de jour mais également de nuit** car la perception est complètement différente et génère des comportements pas toujours adéquats. De même, les observations sont à conduire **en heures pleines** (=heures de pointe) **comme en heures creuses**. Dans ces observations, il est nécessaire de se mettre **en situation empathique vis à vis de chaque usager** (piétons, cyclistes, conducteurs d'E.D.P.M., 2 R.M., véhicules légers et P.L....).

**Les photos, films et notes sont importants pour pouvoir analyser et établir un rapport final exhaustif et illustré.** Ce qui permet aussi de comparer facilement l'analyse de la phase 2 lors de « l'état après mise en circulation » par rapport à cette phase 1 de l'état zéro. **Chaque phase observera les mêmes éléments comparatifs.**

## 2.C. LE RELEVÉ DE VIE ET D'AMBIANCE DU QUARTIER ISSU D'ENTRETIENS, ENQUÊTES ET ATELIERS

D'autres éléments perceptibles ou non lors des observations sont à récupérer auprès des divers interlocuteurs (voir contacts ci-dessous) :

- Animateurs de quartier ou hameaux des communes ou élus de quartier
- Directeurs de tous les E.R.P. (ou le délégué à la communication ou à la vie de l'établissement)
- Responsables de syndicats d'immeuble et/ou du délégué à l'entretien du bâti et du terrain privé
- Représentant de la rue privée
- La Police Municipale
- Gestionnaire des marchés ambulants
- Représentants des associations locales de divers usagers et riverains
- Différents interlocuteurs du pôle gestionnaires (voirie, entretien, commerce, déchets...)
- Représentants des divers commerces ou si non tous les commerçants
- Chefs de projets de NM issus de divers services pilotant des projets politiques ou d'aménagements qui peuvent être conflictuels.

Des entretiens ou enquêtes pourront également être organisés auprès :

- Des écoliers, collégiens, lycéens
- Des enseignants
- Des associations de parents d'élèves
- Des riverains
- D'autres usagers selon les quartiers.

### 3. PHASE 2 (L'ÉTAT « APRÈS MISE EN CIRCULATION »)

Ce diagnostic en phase 2 se réalise 1 an à 2 ans après la mise en service de la zone apaisée. Il est important à nouveau de récupérer énormément d'informations sur la vie des quartiers. Plusieurs éléments sont à vérifier, observer, récolter pour bien appréhender la nouvelle vie locale.

Toutes les listes de questions définies en phase 1 à l'état zéro sont à reprendre et à comparer avec la situation en phase 2 après cette mise en circulation, à partir du fichier Excel de suivi.

Les données quantifiées seront à nouveau relevées et comparées avec l'état zéro : trafics (par mode), vitesses, accidentologie, visibilité.

Il s'agit aussi de solliciter à nouveau les interlocuteurs pertinents et efficaces pour mesurer les effets sur l'usage de l'espace public réaménagé ou pas. Une enquête sera à organiser.

Les divers points défailants ou conflictuels relevés en première phase seront à vérifier et voir s'ils ont été traités, et de quelle façon.

Cette analyse permettra de qualifier et quantifier l'efficacité de l'aménagement.

Un 2ème rapport illustré (avec photos et films également) et comparatif sera rédigé. Ce rapport illustré contiendra impérativement les trois mêmes items que pour l'état initial.

Il permettra de conclure si cette zone apaisée est efficace ou non avec des propositions d'amélioration si nécessaire à programmer. Il permettra aussi à l'échelle du pôle et de la Métropole de capitaliser les expériences pour une amélioration continue sur le sujet.